



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOURSES DE L'ÉTAT

C'est quoi ?

Elles vous aident à **soutenir la scolarité de votre enfant**, par de l'argent et d'autres aides.

Pour qui ?

Elles s'adressent aux **familles modestes**. Vous y avez peut-être droit, surtout si vous êtes non imposable.

Elles dépendent des **revenus** de votre foyer et du **nombre d'enfants** à charge, qui apparaissent sur l'avis d'impôt sur le revenu.

N'OUBLIEZ PAS DE FAIRE VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS !

ELLE EST INDISPENSABLE POUR LE CALCUL DE VOS DROITS !

Pourquoi ?

Avoir une bourse, c'est :

- de l'argent pour faire face aux frais de la scolarité de votre enfant ;
- la cantine comme l'internat **moins chers** ;
- un **bonus** pour le choix d'un lycée en 2^{nde} GT ;
- **une priorité** dans l'ordre d'appel des candidats sur Parcoursup ;
- une fois étudiant, **des aides** par les CROUS (repas, logement...).

Quand ?

Deux étapes, en mai et en septembre :

- déclarer ses revenus :
 - du 11 avril au 23 mai 2024 (Ain),
 - du 11 avril au 30 mai 2024 (Loire),
 - du 11 avril au 6 juin 2024 (Rhône) ;
- demander une bourse : du 1^{er} septembre au 17 octobre 2024.

Comment ?

Vous pouvez vous renseigner et être accompagné :

- en vous adressant au collège de votre secteur ;
- en trouvant par l'application [@france-services](#) le Point-accueil le plus proche de chez vous.

VOUS Y AVEZ PEUT-ÊTRE DROIT !

C'EST LE MOMENT DE VOUS RENSEIGNER !